

# SESSION D'ÉTÉ 2023 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DES ÉTATS

Lors de la session d'été, le Conseil des États délibérera sur divers objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes. C'est avec plaisir que nous indiquons ci-dessous les positions et les recommandations de la Fondation Pro Juventute concernant certains de ces objets.

## **Motion Christine Bulliard-Marbach (19.4349) : « Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet »**

À l'ordre du jour le 15 juin



- La motion demande au Conseil fédéral, dans le cadre de la Stratégie Suisse numérique et de la Stratégie de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022, de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre la violence pédosexuelle sur Internet.
- Pro Juventute recommande de suivre le Conseil national et d'approuver la motion.

## **Motion Yvonne Feri (20.4084) : « Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité »**

À l'ordre du jour le 15 juin



- Le Conseil fédéral doit être chargé d'élaborer une stratégie nationale pour lutter efficacement contre la cyberpédocriminalité. Dans la perspective du transfert de la conduite des investigations secrètes de la Confédération aux cantons en janvier 2021, la stratégie doit permettre d'éviter que les frontières cantonales et la diversité des régimes juridiques cantonaux ne mettent en échec la poursuite de la pédocriminalité sur Internet.
- Pro Juventute recommande de suivre le Conseil national et d'approuver la motion.

Justification : les conseillères et conseillers de Pro Juventute sont aux premières loges pour constater les peurs, les détresses et les problèmes des enfants et des jeunes – y compris les conséquences de la cyberpédocriminalité comme le cybergrooming. Nous observons ce phénomène non seulement dans les demandes relatives à cette thématique dans le cadre de nos services de conseil (147.ch), mais les études nationales montrent également que le cybergrooming est largement répandu et que le nombre d'enfants et de jeunes concernés continue d'augmenter. Les canaux de communication numériques offrent de nouvelles possibilités aux auteur-e-s de ces actes, et la lutte actuelle contre la cyberpédocriminalité ne tient pas compte de cette réalité numérique. Pour une protection efficace des enfants et des jeunes, il est essentiel d'adapter le cadre juridique et de prendre des mesures qui suivent le rythme de l'évolution technologique actuelle. Les deux interventions reprennent les demandes correspondantes et contribuent à pouvoir lutter plus efficacement contre la violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet.

Outre des adaptations dans le domaine du travail d'enquête de la police et des dispositions réglementaires, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour la prévention et le conseil. Mieux les enfants et les jeunes seront informés des dangers et des risques sur Internet, et mieux nous pourrons les protéger contre la cyberpédocriminalité.

Merci beaucoup pour votre attention et votre soutien envers notre cause en faveur des enfants et des jeunes en Suisse. Nous nous tenons personnellement à votre disposition si vous avez des questions ou souhaitez vous entretenir avec nous (Lulzana Musliu, +41 44 256 77 40 ou [lulzana.musliu@projuventute.ch](mailto:lulzana.musliu@projuventute.ch)).

